Spécificités de l’assurance immeuble et gestion des sinistres – PCT48B

Code produit : PCT48B
Niveau : Perfectionnement
Modalité : Presentiel
Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT
Eligible DDA : oui
Public :

Dirigeants, managers et collaborateurs amenés à gérer des contrats d'assurance immeuble et connaissant les principes de responsabilité au sein d'une copropriété

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Connaître lespoints de vigilance d'un contrat multirisque immeuble
- Comprendre lesmécanismes de gestion des sinistres dans une copropriété

Programme de la formation

1. Rappels sur l'organisation et les principes de responsabilité dans une copropriété
    - Organisation d'une copropriété
    - Différents acteurs
    - Principes de responsabilité
    - Spécificités du contrat MRI
2. Quelques points de vigilance du contrat MRI
    - Ratio sinistres survenus / primes acquises (S/P)
    - Superficie développée
    - Limite contractuelle d'indemnité (LCI)
    - Franchises
    - Exclusions et limitations des garanties
    - Défense-recours versus protection juridique
3. La gestion des sinistres
    - Détermination de la valeur des bien
    - Modalités d'évaluation
    - Mesures de prévention et leurs impacts
    - Périmètre de gestion : contractuel, conventionnel, droit commun
    - Rôle de l'expert et qualification de la mission
    - Gestion conventionnelle : rappel de la présence de pluralité d'assureurs / fondamentaux IRSI / CIDE COP / convention 2.1 / 2.3 / convention assurances cumulatives

Moyens d’évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d’exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l’issue du stage
- Questionnaire d’évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

- Réalisation decas pratiques

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.